

Contrôle de légalité :

Réception au contrôle de légalité 21 décembre 2021 Référence technique : 017-221700016-20211217-17989-DE-1-1

PORT DE LA COTINIÈRE TARIFS APPLICABLES EN 2022 SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA COTINIÈRE (COMMUNE DE SAINT-PIERRE-D'OLÉRON)

Quatrième commission : Infrastructures, Numérique, Mobilité et Bâtiments COMMISSION PERMANENTE du 17 décembre 2021

DELIBERATION N° 2021-12-17-75

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime de La Rochelle, le 17 décembre 2021 à 11h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1er juillet 2021),

Considérant la délibération n° 408 de l'Assemblée Départementale du 18 juin 2018 relative à la reprise en régie du port départemental de La Cotinière au 1^{er} janvier 2019,

Considérant les avis favorables des membres du Conseil d'exploitation et du Conseil portuaire du port de pêche de La Cotinière du 13 octobre 2021, en faveur de la grille tarifaire,

Considérant l'avis favorable de la 4^{ème} Commission réunie le 7 décembre 2021,

DECIDE d'approuver les tarifs 2022 du port de La Cotinière, dans la commune de Saint-Pierre-d'Oléron, conformément aux barèmes annexés.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
Le Premier Vice-Président,
Loïc GIRARD

PORTS DEPARTEMENTAUX DE LA CHARENTE-MARITIME BAREME DES REDEVANCES ET TAXES 2022

Port de La Cotinière - Commune de Saint Pierre d'Oléron

TARIFS PLAISANCE

Taxe de mise à l'eau	
Jour	
Semaine	
Quinzaine	
Mois	
Saison (juin à septembre)	
Année	

€ TTC et arrondis	€HT
11.90	9.92
38.30	31.92
70.90	59.08
87.60	73.00
185.40	154.50
271.80	226.50

Mouillage	
< 6 m	
6 à 6,99 m	
7 à 7,99	
> 8 m	

€ TTC et arrondis	€HT
326.30	271.92
372.30	310.25
410.40	342.00
493.40	411.17

Stationnement ponton (eau, électricité)	
A l'année / mètre	
Hiver (période de novembre à avril) / mètre / mois	
Visiteur saison / jour	
Visiteur saison / semaine	
Visiteur saison / mois	

€ TTC et arrondis	€ HT
161.40	134.50
14.00	11.67
16.20	13.50
106.20	88.50
267.90	223.25

Stationnement à quai	
Navire de plaisance (selon dispo) /an	
Stationnement plaisance sur zone technique /jour (8 jours de franchise pour les amodiataires)	

€ TTC et arrondis	€HT
129.00	107.50
10.90	9.08

TARIFS GARDIENNAGE DU PORT

Navires de pêche et entreprises portuaires	
A l'année	
Saisonniers (par trimestre)	

€ TTC et arrondis	€ HT
305.88	254.90
76.32	63.60

Plaisanciers (actifs et retraités)	
A l'année	
Saisonniers	

€ TTC et arrondis	€ HT
47.52	39.60
-	-

Accès Sécurisé
Main d'œuvre et fournitures
Lisse barrière
Renouvellement Badge
Caution Badge

€ TTC et arrondis	€HT
150.84	125.70
627.48	522.90
43.44	36.20
54.24	45.20

TARIFS PORT (ZONE TECHNIQUE ET PRESTATIONS)

Stationnement navires pêches vendant exclusivement hors criée	
Par jour	
Par mois	

€ TTC et arrondis	€HT
-	37.90
-	595.50

Tarifs d'usage chariot élévateur à bateaux forfait : mise à terre, stationnement 7 jours sur aire technique, mise à l'eau	
0 à 9,99 m	
10 à 11,99 m	
12 à 15,99 m	
16 à 20 m	
> 20 m	

€ TTC et arrondis	€ HT
236.04	196.70
354.00	295.00
531.48	442.90
673.20	561.00
767.52	639.60

Autres tarifs d'usage chariot élévateur	
Stationnement sur aire de 8 à 14 jours / jour	
Stationnement sur aire au-delà de 14 jours / jour	
Fourrière / jour	
Levée / 2 heures	
Levée exceptionnelle (urgence, hors horaire travail)	
Au-delà de 2h, levée par heure supplémentaire	

€ TTC et arrondis	€HT
52.80	44.00
26.52	22.10
26.52	22.10
136.56	113.80
366.00	305.00
51.36	42.80

Mise à l'eau ou enlèvement uniquement	
< 10 m	
10 à 15 m	
> 15 m	

€ TTC et arrondis	€ HT
205.32	171.10
308.76	257.30
480.24	400.20

Stationnement à sec
Selon disponibilité / mois

€ TTC et arrondis	€ HT
429.72	358.10

Prestations techniques
1 employé / heure
Echelles / jour (si non restitution en bon état à la fin des travaux)
Dynamomètre 1 utilisation traction bateau

€ TTC et arrondis	€ HT
38.88	32.40
23.40	19.50
34.56	28.80

TARIFS DEPOTS DE DECHETS ET DEGRADATIONS SUR SITE PORTUAIRE

Dépôts de déchets hors déchetterie portuaire : au réel du cout supporté par le gestionnaire (tarifs indicatifs / BPU marché public)
Dépôt à l'écopôle de déchets non triés ou non valorisables : la tonne
Enlèvement d'une benne, conteneur ou caisson de DIB de 5 à 30 m ³
Déchets industriels spéciaux : collecte d'un conteneur palette de 1000L
Déchets de sablage pollués ou dangereux : traitement/valorisation la
tonne
Eaux hydrocarburées : pompage forfaitaire
Eaux hydrocarburées : traitement/valorisation la tonne
Autres : enlèvement et traitement

€ TTC et arrondis	€HT
180.00	150.00
318.00	265.00
126.00	105.00
780.00	650.00
840.00	700.00
264.00	220.00
Facturation au cout réel su	pporté par le gestionnaire

Dégradations

Toutes dégradations constatées feront l'objet d'une refacturation, incluant le temps passé, les fournitures et prestations nécessaires à la remise en état du service

€ TTC et arrondis	€ HT

Facturation au cout réel supporté par le gestionnaire

TARIFS CRIEE

ATELIERS DE MAREYAGE : AMENAGES A LA DEMANDE DES USAGERS
Atelier A: par an (charges non comprises)
Atelier B : par an (charges non comprises)
Atelier C : par an (charges non comprises)
Atelier D : par an (charges non comprises)
Atelier E : par an (charges non comprises)
Atelier F: par an (charges non comprises)

€ TTC et arrondis	€HT
31 072.62	25 893.85
41 828.60	34 857.17
66 640.01	55 533.34
53 452.37	44 543.64
14 448.00	12 040.00
14 977.40	12 481.17

ATELIERS DE MAREYAGE : CAS GENERAL	
Atelier : par m² (surface rez-de-chaussée et étage) / an (charges non comprises)	
Taxe d'usage de la chambre froide départ collectif (hors locataire)	

€ TTC et arrondis	€HT
55.80	46.50
-	0,06€/kg

VIVIERS
Mètre linéaire (avant déménagement)
Location d'un vivier (nouveau bâtiment) : le mois
Nettoyage par personnel portuaire : par heure

€ TTC et arrondis	€HT
16.92	14.10
60.00	50.00
38.88	32.40

GLACE
Vente de glace grande tour extérieure : la tonne - tva 5,5
Vente de glace petites tours : la tonne - tva 5,5
Carte de glace

€ TTC et arrondis	€ HT
64.36	61.00
81.55	77.30
40.41	38.30

COLLECTE DES PRODUITS DE LA PÊCHE
Prise en charge effectuée par le port : par jour (tarif pêcheur)
Rapatriement base avancée effectué par le port ou par transporteur : par kg (tarif pêcheur et tarif acheteur)
Stockage / jour
Carte d'accès au local

€ TTC et arrondis	€ HT
9.84	8.20
0.26	0.22
43.32	36.10
45.96	38.30

CAISSES A POISSON	
Caisse bois/unité (Base du prix ht)	

€ TTC et arrondis	€HT
0.85	0.71

LOCATION CAISSE DE RANGEMENT
Conteneur 1,5 m3
Conteneur 3,5 m3

€ TTC et arrondis	€ HT
-	8.33 €/mois - 100 €/an
-	25.00 €/mois - 300 €/an

GESTION DES BACS
Bacs 60L
Pénalités journalières
Bacs 30L
Pénalités journalières

€ TTC et arrondis	€ HT
15.24	12.70
2.76	2.30
12.36	10.30
2.28	1.90

AUTRES TARIFS CRIEE
Sac coquillages
Visionnage caméra (forfait recherche bacs hors erreur criée constatée, autres)
Tarif bouton d'achat (casse, détérioration volontaire)
Tarif étalage, mise en ligne des produits
Consommation téléphonique estrade

€ TTC et arrondis	€ HT
0,23	0.20
19,56	16.30
324.72	270.60
	0.016 €/kg
Facturation au cout réel su	pporté par le gestionnaire

TARIFS AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

SALLE DE L'ANCIENNE CRIEE
Caution location
Caution ménage
Location journée
Expositions
01/11 au 31/03
juillet-août
avril-mai-juin-septembre-octobre
Expositions
01/11 au 31/03
juillet-août
avril-mai-juin-septembre-octobre

€ TTC et arrondis	€HT
300.00	250.00
250.00	208.33
148.00	123.33
journée	
45.00	37.50
78.00	65.00
61.00	50.83
semaine	
277.00	230.83
476.00	396.67
371.00	309.17

ETALS ARTISANS ET MARCHE NOCTURNE
Etals artisans juillet-août : 3 mètres / jour
Etals artisans juillet-août : 3 mètres / mois
Etals artisans forfait saison 15/06 au 15/09 : 3 mètres / saison

€ TTC et arrondis	€ HT	
16.50	13.75	
371.00	309.17	
795.00	662.50	

AUTRES ACTIVITES SAISONNIERES EXTERIEURES SUR AUTORISATION	
Association de SPO	
Fête foraine Cotinière : par jour	

€ TTC et arrondis	€HT	
Gratuité	-	
1.50	1.25	

MARCHE VICTORINE ET ATELIER DE L'ANCIENNE CRIEE
Stand n°1-2-3
Stand n°4
Stand n°5-6-7
Atelier de l'Ancienne Criée

€ TTC et arrondis	€HT	
3 910.08	3 258.40	
4 185.60	3 488.00	
3 488.28	2 906.90	
3 997.32	3 331.10	

TERRASSES ACCOLEES	
M² / an	

€ TTC et arrondis	€ HT
94.08	78.40

OCCUPATION ZONES ET LOCAUX PORTUAIRES
Bureaux et locaux administratifs (structures portuaires - avant déménagement) : par m² / an
Bureaux et locaux administratifs (structures portuaires - nouveau bâtiment) : par m² / mois
Bâtiments et structures coopératives : par m² / an
Terrains construits - activité artisanale (zone technique) : par m² / mois
Terrains construits - activité commerciale (magasin 200 m²) : par an
Terrains construits - activité commerciale (hors secteur artisanal maritime ou vente de produits de la mer) : par m² / mois
Ponton et kiosque croisiériste : par an
Ponton plaisance - association des retraités : par an

€ TTC et arrondis	€HT
8.94	7.45
2.45	2.04
8.94	7.45
2.45	2.04
18 821.82	15 684.85
216.00	180.00
10 200.00	8 500.00
1 000.00	833.33

REDEVANCES DE FONCTIONNEMENT, REPP ET AUTRES TAXES

TAXE DE FONCTIONNEMENT	€ TTC et arrondis
Pêcheur bateau adhérent GIE (3.10 % + 0.40 % avance sur GIE)	-
Pêcheur bateau adhérent ACAAPP	-
Acheteur	TVA 5.5 %

REDEVANCE D'EQUIPEMENT	€ TTC et arrondis	€HT
Pêcheur bateau adhérent GIE	-	1.00 %
Pêcheur bateau adhérent ACAAPP	-	1.00 %
Acheteurs	TVA 20 %	2.00 %

€ HT
3.50 %
3.50 %
2.40 %

TAXE USAGE BACS	€ TTC et arrondis	€HT
Pêcheur bateau	-	0.01 €/Kg
Acheteur	TVA 20 %	0.01 €/Kg

TAXE DE GESTION DES FLUX FINANCIERS	€ TTC et arrondis	€HT
Pêcheur bateau adhérent GIE (avance sur GIE)	-	0.40 %
Cotisation fonctionnement Acheteur ACAAPP	TVA 20 %	0.10 %

Application de la TVA sur le barème des redevances et taxes 2022 :

- Cas général : 20%

- Acheteurs: 5,5% pour la taxe de fonctionnement et la glace uniquement

- Pêcheurs: 0%